



**MAIRIE**  
1 place de la Mairie  
86160 CHAMPAGNE SAINT HILAIRE  
☎ 05.49.37.30.91

Courriel : [contact@champagne-saint-hilaire.fr](mailto:contact@champagne-saint-hilaire.fr)  
Site internet : [www.champagne-saint-hilaire.fr](http://www.champagne-saint-hilaire.fr)



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le 30 janvier, à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Champagné-Saint-Hilaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil, sous la présidence de M. Gilles BOSSEBOEUF.

**Date de convocation :** le 22 janvier 2024

<u>Nombre de Conseillers :</u>		<i>Présents :</i> M. Gilles BOSSEBOEUF, Maire, M. Jacky DIDIER, Mme Nathalie FRANCOIS DIT SORTON, M. Olivier PIN, adjoints, MM. Vincent COISCAUD, Hugo ROUSSEL, Mme Sylvie BAZILLE
<b>En exercice :</b>	11	<i>Absents excusés :</i> M. Éric INGWILLER, Mme Gladys SIRE, MM. Thomas LHOMMEAU, Vincent BONNIN
<b>Présents :</b>	7	
<b>Suffrages exprimés :</b>	10	
<u>Vote :</u>		<i>Absents non excusés :</i>
<b>Pour :</b>	10	<i>Pouvoirs :</i> Madame Gladys SIRE donne pouvoir à Madame Sylvie BAZILLE ; Monsieur Thomas LHOMMEAU donne pouvoir à Monsieur Vincent COISCAUD ; Monsieur Vincent BONNIN donne pouvoir à Monsieur Olivier PIN.
<b>Contre :</b>	0	
<b>Abstention :</b>	0	
		<i>Secrétaire de séance :</i> Monsieur Olivier PIN

## Proposition du cabinet d'architecte – Maîtrise d'œuvre – 1 route de Couhé

Le cabinet d'architecte a fait un chiffrage grossier indiquant les différents postes pour un montant total de 456 000€ HT pour les extérieurs et la maison, ci-dessous :

Prévisionnel non détaillé	
Surface des 3 niveaux bâtis 180 m <sup>2</sup>	360 000,00 €
Surface des extérieurs 300 m <sup>2</sup>	36 000,00 €
Reprise des façades cours 150 m <sup>2</sup>	15 000,00 €
Maîtrise d'œuvre :	
- Architecte + B.E. Fluides	} 40 000,00 €
- Coordinateur SPS + Contrôle	
- B.E. Structures + stabilité	

Détail partie MAITRISE D'OEUVRE			TOTAL
PHASE 1	Relevé des existants avec déplacements et établissements des plans à l'échelle 1/100e du bâti et du non bâti	FT HT 3 500,00 €	<b>12 050 € HT</b>
PHASE 2	Projection des aménagements paysagers du non bâti après destruction totale de la ruine	FT HT 1 800,00 €	
PHASE 3	Projection des aménagements des 3 niveaux du bâti pour 3 logements	FT HT 2 550,00 €	
PHASE 4	Évaluation prévisionnelle des dépenses pour dossiers de subventions	FT HT 1 800,00 €	
PHASE 5	Dossier pour dépôt de demande de permis de construire du	FT HT 2 400,00 €	
PHASE 5	bâti et du non bâti	€	

# DÉLIBÉRATIONS

N°02/2024

PHASE 6	Dossier d'appel d'offre + analyse - Direction des travaux - Réception	7% HT du montant des travaux	
---------	-----------------------------------------------------------------------------	------------------------------------	--

Monsieur le Maire propose de passer la commande de la phase 1 à la phase 5 pour un montant de 12 050€ HT soit 14 460€ TTC avec un taux de TVA de 20%.


A l'issue de la phase 2, il y aura une réunion avec Madame Céline Aunay, le Cabinet d'Architecte Moreau & Associés et nous, pour l'acceptation du projet.

**Après discussion et délibération, les membres du conseil municipal, à l'unanimité AUTORISENT Monsieur le Maire à :**

- **Passer la commande de la phase 1 à la phase 5 pour un montant de 12 050€ HT soit 14 460€ TTC au taux de TVA actuel.**
- **Signer tous les documents concernant ce dossier.**

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme,  
En mairie, le 30 janvier 2024

Le secrétaire de séance,  
Olivier PIN



Le Maire,  
Gilles BOSSEBOEUF



*Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.*

**AR Prefecture**

086-218600526-20240130-20240202\_CT\_02-DE  
Reçu le 02/02/2024

2/2

Page du registre n°